

Initiatives ministérielles

Il y a des questions d'ordre social qui entrent en jeu. La population de Parry Sound—Muskoka s'est dotée d'un modèle unique de communauté de communautés qui ont les mêmes intérêts. Mais on veut détruire cela d'un coup de crayon sur une carte.

Le troisième aspect devant entrer en ligne de compte était l'économie. Dans tout Parry Sound—Muskoka, l'économie est la même et la principale industrie est le tourisme. Nous partageons les mêmes grands axes routiers, à savoir les routes 11 et 69. Nous partageons le même caractère rural. Ces facteurs sociaux ne sont pas entrés en ligne de compte dans le processus.

Je ne crois pas que le système actuel serve les intérêts des Canadiens. Je sais qu'il ne sert pas les intérêts des habitants du nord de l'Ontario. En tout cas, je suis convaincu qu'il ne sert pas les intérêts des électeurs de Parry Sound—Muskoka. J'appuie le projet de loi car il nous permettra d'examiner le processus et de le réformer.

• (1805)

[Français]

M. Ghislain Lebel (Chambly): Monsieur Le Président, le comté de Chambly que je représente a une superficie de 384 kilomètres carrés. Il comptait, à la dernière élection, 76 204 électeurs; aujourd'hui, il n'y en a que 76 203, puisque je passe le plus clair de mon temps ici. C'était, et c'est toujours un comté, qui s'étend des deux côtés de la rivière Richelieu, de Beloeil—Saint-Hilaire jusqu'à Chambly, majoritairement urbain, incluant aussi la ville de Saint-Bruno, qui est une belle grande ville dont on est fier.

Dans mon comté, le redécoupage électoral proposé rajouterait 14 municipalités, des petites municipalités plutôt rurales, et m'en ferait perdre une grosse, la ville de Saint-Bruno qui se verrait rattachée au comté de Saint-Hubert. J'y gagnerais 14 municipalités et mon comté s'étendrait presque aux portes de Granby dans les Cantons de l'Est.

Le problème c'est que, premièrement, il n'y a pas le feu dans la maison actuellement. On peut prendre le temps de débattre de ces questions et de comprendre ce qui a amené la Commission électoral à nous proposer de tels changements.

Dans mon cas, je pars de 76 200 électeurs et me retrouve avec un nouveau comté de 110 000 électeurs. Sauf que mon voisin, à qui j'ai pris 14 municipalités, lui, part d'un comté de 110 000 électeurs et retombe à une population d'à peu près 76 000 électeurs. Donc, on a tout simplement échangé des électeurs, mais on n'a rien gagné sur le plan administratif. Au contraire, je pense qu'on risque d'y perdre.

Quelle sera la vie du député de ce comté, au lendemain du redécoupage électoral? Dans mon comté qui n'est pas tellement grand, 384 kilomètres carrés, tous les députés qui m'ont précédé avaient ouvert un bureau dans le centre du comté, évitant ainsi les frais d'interurbains. Mais après le redécoupage, le député du nouveau comté devra avoir au moins deux bureaux; il ne pourra

pratiquement pas faire d'appels sans qu'il y ait des frais d'interurbain importants.

À cela, plusieurs répondent que c'est le gouvernement qui paie. Oui, si c'est le député qui appelle, mais quand ce sont les électeurs qui appellent le député, ce sont alors les électeurs qui se plaignent que le député est inaccessible. Ils peuvent le joindre, mais avec des frais parfois importants selon la longueur des doléances qu'ils ont à exprimer. Donc, ne serait-ce qu'à ce niveau, je crois qu'on ne fait pas une bonne affaire.

De plus, ce qu'on propose ne tient pas compte, je pense, de la volonté des communautés de vivre entre elles parce qu'elles sont habituées de vivre ensemble. Quand on prend des villes comme Saint-Bruno, Saint-Hilaire, Beloeil, Chambly—les villes les plus petites ont 15 000, 16 000 habitants, les plus grosses ont 30 000 à 35 000 habitants—ces villes, avec les années, ont développé des échanges, des échanges commerciaux bien sûr, mais aussi des échanges culturels, des échanges au niveau du bénévolat, des MRC, etc. Ces municipalités ont appris à vivre ensemble, elles le font très bien maintenant. Et pour le plaisir de la chose, on va changer les frontières d'un comté sans que cela apporte quoi que ce soit à quiconque.

Comme je vous le disais tantôt, ma population passe à 110 000 électeurs, mais la population de mon voisin baisse à 76 000. On a gagné quoi dans tout cela? J'aurais pu comprendre si mon voisin avait, d'autre part, empiété sur quelqu'un d'autre et ainsi de suite... on aurait fait une espèce de sassage des comtés pour en arriver à une répartition à peu près égale de la population dans tous les comtés, mais ce n'est pas le cas.

• (1810)

Donc, je m'explique assez mal cet acharnement de la commission électoral à vouloir nous imposer de nouvelles frontières qui ne tiennent pas compte des réalités du milieu et du goût des personnes de vivre ensemble, comme c'est le cas dans le comté que je représente; cela dit, bien sûr, dans le respect des populations nouvelles qu'on va aller chercher. Mais je pense que de brasser des comtés juste pour le plaisir de brasser, ce n'était pas là le but principal de la commission électoral.

Pour ce qui est du Québec, on ne peut pas parler de redécoupage sans parler du Québec et de son avenir. Ce matin, un sondage publié en Estrie—et le comté de Chambly est aux abords de l'Estrie—nous rapporte que l'idée souverainiste dans l'Estrie est fortement majoritaire; on parle de 53 p. 100.

Au début de mon discours, je vous ai dit qu'il n'y avait pas feu en la demeure. Je pense que le Parti libéral du Canada l'a compris, et il s'est dit: Je ferais mieux de ne pas aller trop vite avec ces modifications—là, le Québec va probablement se séparer d'ici un an et demi, j'aurai fait tout ce redécoupage—là inutilement, donc mettons la pédale douce, sinon le frein, et on verra plus tard. Je pense que c'est sage de la part du gouvernement. Là-dessus, je le félicite et je le remercie de faire épargner aux contribuables de mon comté, comme à tous les Canadiens en général, des montants quand même importants.